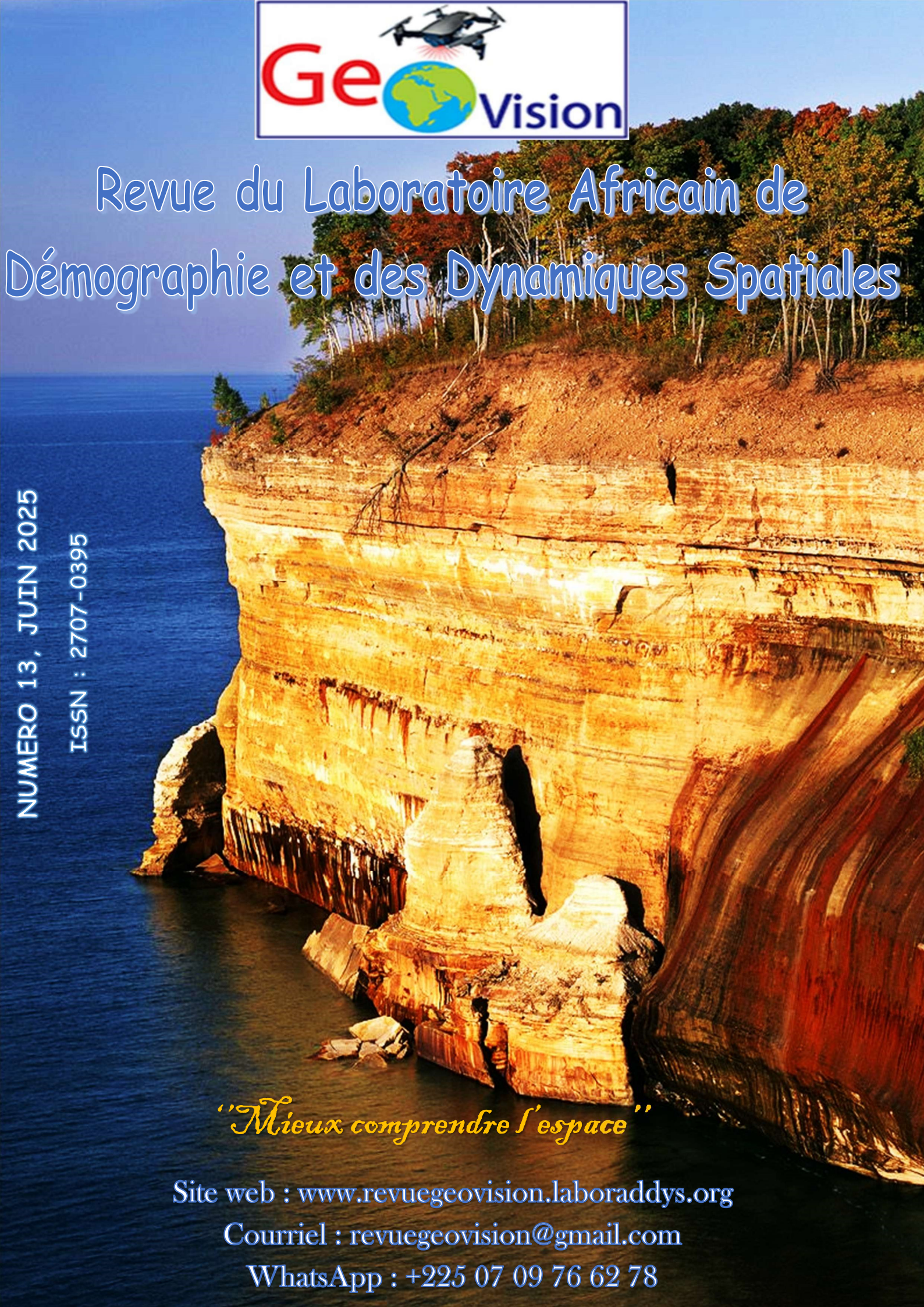

Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales

NUMERO 13, JUIN 2025

ISSN : 2707-0395

"Mieux comprendre l'espace"

Site web : www.revuegeovision.laboraddys.org

Courriel : revuegeovision@gmail.com

WhatsApp : +225 07 09 76 62 78

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication : Pr MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef : Pr LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef adjoint : Dr ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Chargé de Diffusion et de Marketing : Dr FOFANA Bakary, Géographe, LABORADDYS

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Dr DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr FOFANA Bakary, Géographe, LABORADDYS

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr MOUSSA Diakité, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr AFFOU Yapi Simplice, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)

Pr BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)

Pr Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr Ibrahim SYLLA, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr LOUKOU Alain François, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr VEI Kpan Noel, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) ZAH Bi Tozan, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) DIOMANDÉ Béh Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Dr (MC) SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr (MC) ETTIEN Dadja Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

INDEXATIONS INTERNATIONALES

https://reseau-mirabel.info/revue/17310/Geovision

https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/150985

www.sudoc.fr/241026326

TOGETHER WE REACH THE GOAL

Journal details : http://sjifactor.com/passport.php?id=23386

- ✓ ***Impact Factor 2025 : 5. 46.***
- ✓ ***Impact Factor 2024 : 2.782***
- ✓ ***Impact Factor 2023 : 3.169***

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

2. Les illustrations : les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références : 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (B. FOFANA, 2021, p.28) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple : B. FOFANA (2021, p.28).

4. La bibliographie : elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :
- *pour un article :* LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- *pour un ouvrage :* HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- *un chapitre d'ouvrage collectif* : CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- *pour les mémoires et les thèses :* DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.- *pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque* : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- *Pour les documents électroniques* : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*. Disponible à : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf, consulté le 12 avril 2019, 80 p.

Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue Géovision qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. Géovision est éditée sous les auspices de la Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI), une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et parait donc deux fois par an (en anglais et en français).

La rédaction

AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La Revue Géovision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

SOMMAIRE

L'APPORT DE L'ELEVAGE FAMILIAL DES POULETS DANS L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS URBAINES : CAS DE LA COMMUNE I DU DISTRICT DE BAMAKO AU MALI, **SORY IBRAHIMA KOITA 11**

CONTRAINTES AUX MÉCANISMES DU FINANCEMENT DES SOINS DE SANTÉ DANS LE DÉPARTEMENT DES COLLINES (BENIN, AFRIQUE DE L'OUEST) **Rock MEYA[1], Moussa GIBIGAYE[2], Josias ADEGNANDJOU[2], Sènangla Franco-Néo Camus DJESSONOU[3], Rock Christian JONHSON[3] et Toussaint VIGNINOU[4] 24**

MALADIES NON TRANSMISSIBLES ET PARCOURS DE SOINS DANS LE DOUBLET URBAIN COTONOU – ABOMEY-CALAVI AU SUD DU BÉNIN **Tranquillin YADOULETON[1] et Hervé KOMBIENI[2] 38**

DEFIS DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DANS LE CERCLE DE MACINA, REGION DE SEGOU AU MALI **Seydou A TOGOLA[1], Yakouréoun DIARRA[2] 54**

IMPACT DE LA VARIABILITE DES PARAMETRES AGROCLIMATIQUES SUR LES PRODUCTIONS CEREALIERES DANS LA BOUCLE DU MOUHOUN (BURKINA FASO) **Mamadou LOMPO [(1)], Henri Sourou TOTIN VODOUNON [(2)], Léocadie ODOULAMI [(1)]..... 63**

GOUVERNANCE FONCIERE AUTOUR DU PERIMETRE IRRIGUE PUBLIQUE DE DJIRATAWA : ENTRE DIAGNOSTIC D'ACCES ET CONFLITS D'USAGE **Hadiza KIARI FOUGOU 80**

KILOMETRE 4, UN QUARTIER PRÉCAIRE DE POINTE-NOIRE (RÉPUBLIQUE DU CONGO) **Jean-Luc MOUTHOU[1], André Wilfrid LANDA[2], Sabas Frame SENGO MANIOKO[3] 90**

PROBLÉMATIQUE ET INTÉRÊT DE LA GESTION INTELLIGENTE DES DÉCHETS URBAINS À KORHOGO (NORD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE) **KONE Kapiéfolo Julien 107**

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE, POLITIQUE FONCIÈRE ET ACCÈS AU LOGEMENT LOCATIF ET DE PLEINE PROPRIETE DANS LA VILLE DE SAKASSOU (Centre de la Côte d'Ivoire) **Antoine Yapo GBOCHO 119**

MAREYAGE ET AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE LA FEMME RURALE DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GAGNOA (CENTRE OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) **Zady Edouard ZOGBO 133**

EMERGENCE DU DEBAT PUBLIC DANS LA PLANIFICATION URBAINE A ZINDER (NIGER) : EXEMPLE DE LA CONSULTATION CITOYENNE INITIEE PAR LA VILLE DE ZINDER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME (SDAU 2022-2040) **Abdoulaye ADAMOU[1], Mamane Sani SALAOU MAKERI[2], Harou ABDOU[3] 149**

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL EN MILIEU URBAIN SAHELIEN : CAS DE LA VILLE DE NIAMEY DE 1984 A 2023 (REPUBLIQUE DU NIGER) **ABDOU SOULEY Laila[1*], ADAMOU Mahaman Moustapha[1], ALASSANE HADO Halidou[1] 165**

AUTONOMIE FINANCIERE ET DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LA COMMUNE DE BOUAKE (CENTRE- CÔTE D'IVOIRE) **Konan Norbert KOFFI..... 183**

LES RÉTOMBÉES SOCIOÉCONOMIQUES DE LA PRÉSENCE DES VOLTAÏQUES EN CÔTE D'IVOIRE ET EN HAUTE VOLTA : 1960-1984 **DIBY Kouadio Jean[1], DJE Yao Lopez[2]..... 201**

ANALYSE PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE L'URBANISATION DANS LE DISTRICT AUTONOME DES MONTAGNES (COTE D'IVOIRE) **KOUAKOU Kouassi Éric 213**

INDICATEURS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU COUFFO (BÉNIN, AFRIQUE DE L'OUEST) ***Justin A. MAMA[1], Guy WOKOU[2] et Ibouraïma YABI[2]..... 230**

CULTURE MARAÎCHÈRE, UNE ALTERNATIVE CREDIBLE DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS LA COMMUNE DE OUANGOLODOUGOU (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) **KONÉ Basoma[1], TAPE Ange Mirelle Karelle[2], YÉO Namongo[3], ... 242**

LE REDIMENSIONNEMENT DU CANAL DE VRIDI : UNE OUVERTURE OCEANE IMPORTANTE POUR LES ACTIVITES AU PORT D'ABIDJAN (COTE D'IVOIRE) **Kanga Konan Victorien 256**

CARACTERISATION D'UNE ACTIVITÉ RURALE EN MILIEU URBAIN. L'EXEMPLE DU MARAICHAGE, UNE ACTIVITE AGRICOLE PRATIQUEE DANS LES QUARTIERS DE BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO) **[1-]Nicole Yolande EBAMA, Prince Loïque, [2-]MABA NGOULOUBI 270**

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DE L'OCCUPATION IMMOBILIERE DES BAS-FONDS DANS LA VILLE DE BOUAKE (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) **KRAMO Yao Valère..... 283**

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DES RESIDENTS DES BATIMENTS VERTICAUX À LA RIVIERA PALMERAIE, ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE) **BOSSON EBY JOSEPH[1], KOFFI FILS EPAPHRAS JONATHAN[2] 296**

MOBILITE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DES CENTRALITES SECONDAIRES A BAMAKO **Issa TOGOLA..... 312**

MODES D'APPROVISIONNEMENT ALTERNATIFS EN EAU POTABLE DANS LA COMMUNE DE BINGERVILLE **COULIBALY Amadou[1], DIABAGATE Abou[2], KOUDOU Welga Prince[3] 323**

ANALYSE DIACHRONIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL À KATIALI ET DIANRA ENTRE 1990 ET 2020 (NORD, CÔTE D'IVOIRE) **ASSI Lordia Florentine 341**

ORIGINE ET ÉVOLUTION DU DAARA EN SÉNÉGAMBIE (XV$_{ème-}$ DÉBUT DU XXI$_{ème}$ SIÈCLE **Mamadou Mariame Diallo[1], Aliou SENE[2] 352**

FACTEURS D'ACCROISSEMENT DE LA VULNERABILITE DES POPULATIONS A LA MENINGITE DANS LA ZONE SANITAIRE TANGUIETA-MATERI-COBLY (BÉNIN, AFRIQUE DE L'OUEST) ***Agnès VISSOH[1] et Akibou AKINDELE[2]..... 365**

VARIATION DU RYTHME HYDRIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA SANGHA (Congo Brazzaville) **Chaberth OSSINA NGOÏ[1], Jovial KOUA OBA [2] 378**

CHANGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET ACTIVITES RURALES : PECHE ET EXPLOITATION DES CRIQUETS COMESTIBLES DANS LE NORD-TILLABERI, NIGER **Nouhou ALI 391**

DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL LIÉE A L'ORPAILLAGE AU MALI : CAS DE L'ÉCHELLE COMMUNALE DE SELEFOUGOU DE 1980 À 2020, CERCLE DE SELINGUE **Sékou CAMARA..... 402**

MIGRATION ET DYNAMIQUE DE L'ESPACE URBAIN DE LA RIVE GAUCHE DU DISTRICT DE BAMAKO (REPUBLIQUES DU MALI) **KONATE Ibrahim Tiessolo 418**

LA REPRESENTATION DE L'INFLUENCEUR-ANIMATEUR DANS LE PAYSAGE AUDIOVISUEL IVOIRIEN : CONSTRUCTION OU DECONSTRUCTION DE LA REALITE SOCIALE **Dje Bi Kahou Albert[1], N'Guessan Amenan Mireille Jeanne Christine[2]..... 433**

IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE VIVRIERE MARCHANDE DANS LE DISTRICT DE MOKEKO (DEPARTEMENT DE LA SANGHA, REPUBLIQUE DU CONGO) **André Christ NGOULOUMA[1], Ghislain MOBILANDZANGO M[2]., Damase NGOUMA[3]..... 444**

GOUVERNANCE FONCIERE AUTOUR DU PERIMETRE IRRIGUE PUBLIQUE DE DJIRATAWA : ENTRE DIAGNOSTIC D'ACCES ET CONFLITS D'USAGE

Hadiza KIARI FOUGOU

Département Eau et Ressources Halieutiques, Institut Supérieur en Environnement et Écologie (IS2E), Université de Diffa, BP : 78 Diffa, Niger. Mail : hadiza.kiarifougou@gmail.com

RESUME

L'accès au foncier irrigué reste un facteur essentiel pour la production de ressources alimentaires. A l'échelle mondiale, un cinquième de la superficie totale cultivable est disponible à l'activité d'irrigation. Cependant, notre étude cherche à analyser les modes et les règles d'attribution ainsi que les rapports d'usage foncier existants au niveau du périmètre irrigué de Djiratawa, au Niger. Ainsi, à l'issue de cette étude, une méthode qualitative a été choisie afin de faire une analyse profonde du phénomène étudié. Deux sources de données ont été collectées afin de vérifier la crédibilité des résultats. La saturation et l'échantillonnage purposive sont utilisés pour déterminer les individus d'étude. L'entretien semi-structuré et d'expert ont été adressés aux informateurs en tenant compte de leur profil. En somme, 40 personnes ont été interviewées dont 37 agriculteurs et 3 personnes-ressources. Ainsi, les données sont analysées en suivant le modèle d'analyse de Cresswell intitulé « processus d'analyse de contenu » tandis que le logiciel QGIS-OSGeo4W-3.24.1-1 est mobilisé pour établir la carte de la zone d'étude. Les résultats de cette étude montrent qu'il existe deux modes d'accès au foncier : le mode formel et informel, deux types de maintenance sont identifiés au niveau du périmètre : la maintenance technique et l'entretien des canaux. En plus, divers conflits fonciers surviennent dans le périmètre : le conflit homogène ou celui agriculteur-agriculteur et le conflit hétérogène ou agriculteurs-éleveurs. En sus, deux voies sont utilisées dans la régulation de ces différends : la voie traditionnelle et la voie moderne.

Mots-clés : Diagnostic, gouvernance, foncier, périmètre irrigué, publique

LAND TENURE GOVERNANCE AROUND DJIRATAWA PUBLIC IRRIGATION SCHEME: BETWEEN DIAGNOSIS OF ACCESS AND CONFLICT'S EXPLOITATION

ABSTRACT

Access to irrigated land remains an essential factor in the production of food resources. Worldwide, one-fifth of the total cultivated area is available for irrigation. However, our study seeks to analyze the modes and rules of allocation as well as the existing land use relationships at the perimeter level. Then, this study was choosen a qualitative method to provide an in-depth analysis of the phenomenon. Two sources of data were collected in order to verify the credibility of the results. Saturation and purposive sampling were used to identify study subjects. Semi-structured and expert interviews were conducted with informants, taking into account their profile. In all, 40 people were interviewed, including 37 farmers and 3 resource persons. Data were analyzed using Creswell's "content analysis process" model, while QGIS-OSGeo4W-3.24.1-1 software was used to map the study area. The results of this study show that there are two modes of access to land: formal and informal, and that two types of maintenance are identified within the perimeter: technical maintenance and canal maintenance. In addition, various land conflicts occur within the perimeter: the homogeneous conflict or farmer-farmer and the heterogeneous conflict or farmer-breeders. In addition, two methods are used to settle these disputes: traditional and modern.

Keywords: Diagnosis, governance, land tenure, irrigated perimeter, public

INTRODUCTION

L'accès au foncier irrigué reste un facteur essentiel pour la production de ressources alimentaires. A l'échelle mondiale, les terres irriguées représentent seulement un cinquième de la superficie totale

cultivable et produisent environ 40% de la production agricole mondiale (B. Catherine *et al.,* 2010, p.2). Par contre, en Afrique sub-saharienne, seul un très petit pourcentage des terres arables est irrigué soit 15% de son potentiel (L. Cotula *et al.,* 2006, p.7, FAO, 2004). Selon certaines estimations, environ 89 % de la production de céréales en Afrique sub-saharienne provenait de l'agriculture pluviale, contre 58 % en Asie occidentale et en Afrique du Nord en 1995 (InterAcademy Council, 2004, L. Cotula et *al.,* 2006, p.7). En plus, depuis de longues décennies, l'accès au foncier (terre et l'eau) au Sahel est couronné par des multiples défis causés par le changement démographique, la concurrence sur cette ressource et surtout le changement climatique qui pourrait aggraver le caractère rare et imprévisible des précipitations dans la région (InterAcademy Council, 2004, p.45). Cette idée vient confirmer celle stipulée par D. William's *et al.,* (2023, p.2) : « *le sahel est caractérisé par l'irrégularité des précipitations en fréquence et en intensité, cela entrainait des séquences de sécheresses chroniques* ». Ensuite, face à ses multiples défis, les Etats du sahel ont adopté des stratégies et des politiques surtout en matière d'irrigation en vue de garantir un accés adéquat des terres agricoles aux producteurs. « *Les États du Sahel ont renforcé leur intervention et aménagé de nouveaux espaces irrigués avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux en vue de satisfaire à ses besoins alimentaires* » (Venot *et al.,* 2020, D. William's *et al.,* 2023, p. 2). C'est dans ce contexte qu' une politique de la sécurisation foncière pour les terres ayant fait l'objet d'aménagements sur fonds publics ou privés a été toujours une priorité dans les pays d'Afrique de l'Ouest notamment en raison de ses enjeux et de valeur qu'il porte (ORFAO, 2023, p.6). Au Niger, plus particulièrement, ce souci de sécurisation foncière a été surtout suscité avec la mise en œuvre du programme Kandadji donnant l'occasion à la tenue d'importants travaux et réflexions autour du texte sur le foncier irrigué. Ainsi, plusieurs études ont été conduites sur ce sujet lesquelles ont donné lieu à des recommandations fortes visant à améliorer le cadre juridique surtout en matière de la gestion des terres irriguées publics (S. Aladoua, 2014, p.3). Néanmoins, de multiples défis minent la gouvernance du foncier irrigué dans les sites irrigués publics dont entre autres : le défis d'interprétation des textes, la corruption et le manque de transparence dans la gestion des terres, la forte concurrence ou demande en terre, le changement climatique et l'importance accordée au métier d'irrigant au cours de ces dernières années (S. Harou Ali, 2021, p.45). Cependant, cette étude vise à comprendre les modes et règles d'attribution foncière ainsi que les rapports de conflits d'usage foncier existants entre les exploitants au niveau du site irrigué de Djiratawa.

1. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Cette étude s'est réalisée dans la commune rurale de Djiratawa. Localisé entre les parallèles 07°10"_07°11" de la longitude-Est et les parallèles 13°20"_ 13°25" de la latitude-Nord. Le périmètre irrigué de Djiratawa est situé dans la partie sud-est de la région de Maradi à 10 km de la ville de Maradi, dans la commune rurale de Djiratawa (Figure 1). La commune est caractérisée par un climat sahélien avec une précipitation annuelle avoisinant 600 mm et relève du domaine de Goulbi (Maradi). Cet aménagement hydro-agricole s'étend sur une superficie de 650 hectares réparties entre 4227 producteurs de 11 villages des communes de Djiratawa et Safo (DRM-ONAHA, 2020). Ainsi, quatre communautés distinctes exploitent ce site irrigué dont entre autres : haoussa, Peulhs, Kanouri et Touareg. Ainsi, l'oignon, le sorgho, le maïs, l'aile, la carotte, le riz, le moringa, le manioc etc… sont les principales variétés cultivées au niveau de ce périmètre irrigué. Le système gravitaire est l'installation hydraulique utilisée pour mobiliser l'eau à travers l'usage d'un courant électrique par contre les systèmes californien et traditionnel sont impliqués dans la distribution de l'eau entre les différents quartiers hydrauliques.

Figure1 : Localisation de la zone étudiée

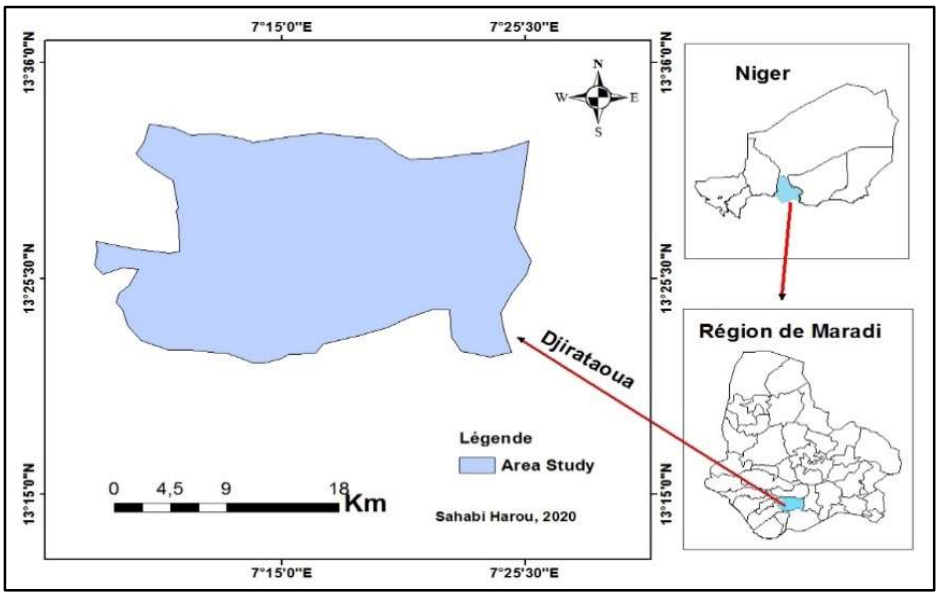

Source : S. Harou Ali et K. Fougou Hadiza, 2024

En ce qui concerne la zone d'étude, cinq coopératives agricoles existant au niveau de l'aménagement hydro-agricole de Djiratawa à savoir : Riadi-Aderawa, Koderawa-Maradou, Djiratawa Sud, Djiratawa Nord et CPR ont été visité. Ainsi, l'approche qualitative a été utilisé à l'issue de laquelle deux sources de données ont principalement été utilisées en vue de pouvoir confronter et jauger les réponses obtenues sur le terrain rendant crédibles les résultats d'étude. C'est ainsi que les données primaires ont été recueillies auprès des irrigants d'une part, et les données secondaires ont été constituées en interrogeant les responsables technico-administratifs (le directeur régional de l'Office Nationale pour l'Aménagement Hydro-Agricole, le directeur du périmètre et les agents de la maintenance), d'autre part. En plus, pour ce qui est de l'échantillon d'étude, il a été question de faire recours à la méthode et technique d'échantillonnage non-formelle. C'est pour cette raison que la saturation a été choisie afin de fixer la taille d'échantillon c'est-à-dire la collecte s'est interrompue à partir du moment où nous avions commencé à pressentir une répétition dans la réponse des candidats. L'échantillonnage purposive est également employé pour recueillir les données auprès de nos informateurs, les individus ont été choisis sur la base de leurs expériences en matière de la gestion de ressource en eau dans le périmètre. Au total, nous avions interviewés 40 acteurs clés dont 37 agriculteurs et le directeur du service du périmètre, le directeur régional de l'Office Nationale pour les Aménagements Hydro-Agricole de Maradi et le chargé à la maintenance des infrastructures du périmètre citées ci-après. En sus, les instruments de collecte ont été sélectionnés en tenant compte du profil des interviewés. L'entretien semi-structuré est réservé uniquement aux agriculteurs tandis que l'entretien d'expert est adressé aux responsables technico-administratifs. Après avoir fini la collecte, il convient à nous de décrire les procédures d'analyse de données. En effet, nous avons utilisé le modèle d'analyse de J. Cresswell (2014) intitulé « contenu d'analyse de données » qui inclut les phases suivantes : la génération et l'organisation de données, la transcription, la signification et enfin, la codification de données. Ensuite, les données sont également codifiées en appliquant la méthode d'A. Philip (2016) cité par (S. Harou Ali, 2021, p26) appelée « la codification manuelle ». Elle comporte la catégorisation de données, l'établissement des sous-thèmes, la compilation et l'arrangement alpha-fréquentiel des codes initiaux. Enfin, le logiciel QGIS-OSGeo4W-3.24.1-1 est mobilisé pour établir la carte de la zone d'étude.

2. RESULTATS

2.1. Le statut ou le régime foncier

Dans l'aménagement hydro-agricole de Djiratawa, les terres irriguées relèvent du domaine public de l'État. Il s'agit d'un périmètre irrigué réalisé par la puissance publique dont sa gestion est assurée par le ministère de l'agriculture sous l'égide de l'Office Nationale pour les Aménagements Hydro-Agricoles. Cette dernière joue la responsabilité de la distribution et de l'exploitation des ressources foncières, de la maintenance des infrastructures, du prélèvement de la redevance et de la gestion des conflits existants dans le site irrigué. En effet, bien que l'ordonnance. 93-015 sur le code rural dispose que les terres aménagées sont placées sous le régime de la propriété privée, la loi 60-28 sur les aménagements hydro-agricoles et son décret d'application classe les aménagements réalisés par la puissance publique dans le domaine publique de l'État.

« *L'aménagement hydro-agricole de Djiratawa est réalisé par le pouvoir public du Niger. Ce dernier contient les terres irriguées et les infrastructures destinées à leurs valorisations et exploitations relèvent du domaine public de l'État dont la gestion est exercée sous le contrôle de l'Office Nationale pour les Aménagements Hydro-Agricoles* ».

En plus, cela signifie que le foncier irrigué porte le statut d'un bien public revêtant trois caractères fondamentaux : Le premier est le caractère d'inaliénabilité, il est strictement interdit à l'exploitant de vendre, d'hypothéquer et léguer une partie de son champ à un membre de sa famille ou à une tierce-personne sans avoir au préalable une autorisation de la coopérative édictée lors de son assemblée générale. En plus, aucune action de démarcation n'est permise sur les terres irriguées quel que soit la durée d'exploitation. Le deuxième caractère est celui d'insaisissabilité, les terres irriguées appartiennent à l'État. Ces dernières ne peuvent pas être saisies, transférées devant le tribunal judiciaire quel que soit le litige car il s'agit d'un bien public découlant de l'intérêt général. Le dernier caractère est celui d'imprescriptibilité, les terres irriguées du périmètre sont inappropriables par un exploitant quel que soit la durée d'exploitation. Il est strictement interdit aucune appropriation définitive des terres irriguées. La personne peut à tout moment être dépourvue de ses champs surtout lorsque le besoin d'aménagement se fait et se fera sentir.

2.2. Modes et règles d'exploitation des terres

Avant de parvenir à l'analyse des modes d'accès à la terre irriguée, il est important de rappeler que l'accés aux parcelles irriguées dans le site irrigué ne se fait à terrain libre comme l'on constate surtout au niveau des exploitations agricoles communautaires. En effet, les terres irriguées sont attribuées en remplissant un certain nombre de critères : être de nationalité nigérienne, faire preuve du respect de contrat d'exploitation, établir et déposer un dossier de la demande des terres à l'Office Nationale pour l'Aménagement Hydro-agricole et accepter de payer la redevance d'exploitation. Outre, ce mode d'accès qualifié de « formel », pour s'y adapter, les irrigants accèdent aux parcelles de culture en contournant les voies édictées par les autorités de gestion du périmètre. Ce mode d'accès se fait à travers les modes opératoires suivants : l'héritage, l'achat, le don, la location et le prêt. Ensuite, après l'appropriation des terres irriguées aux exploitants, ces derniers doivent veiller au respect strict des règles d'exploitation afin qu'on puisse mener un usage durable et non-conflictuel des terres irriguées du périmètre. Ces règles comportent l'usage effectif et régulier des champs de culture, le paiement obligatoire de la redevance, l'adhésion aux coopératives et le respect de ses activités, l'utilisation stricte des variétés des cultures proposées par le service du périmètre, l'inaliénabilité et la non-transférabilité des terres et enfin, la destination du surplus commercial à la structure coopérative. Néanmoins, deux sanctions sont prévues en cas du non-respect de ces règles aux exploitants dont entre autres : le retrait temporel des parcelles de culture d'une part, et le retrait définitif des parcelles lorsque la faute commise est grave. Malgré tous les efforts consentis en matière de sécurisation des terres irriguées dans ce périmètre, on trouve de nombreux défis qui minent la gouvernance du foncier irrigué. En effet, ces derniers sont tantôt sociaux, institutionnels, techniques et même environnementaux parmi lesquels on peut énumérer : la forte demande en terre causée par la croissance démographique et l'urbanisation car le site irrigué se trouve à quelque kilomètre de la ville de Maradi et dans la région ayant l'indice de fécondé le plus élevé du monde, un partage inégal entre les demandeurs des terres à cause de la

corruption des agents chargés de distribuer les terres et le manque de transparence, l'appauvrissement des sols engendrée par la surexploitation « *Là où tu peux produire 20 tonnes au paravent, à peine que tu trouves le demi du rendement trouvé maintenant due à un apport intensif des engrais chimiques et l'usage exagéré des intrants agricoles (herbicides, pesticides)* ». En plus, il faut surtout évoquer d'autres problèmes qui limitent une exploitation active ou efficace des terres irriguées dont notamment la saturation liée à l'accès à l'eau entre exploitants du site étudié et la non-maitrise du besoin en eau des plantes dû à la mauvaise réparation et le disfonctionnement des forages entres les coopératives. A cela s'ajoute l'ignorance et l'analphabétisme des irrigants.

2.3. Gestion des terres irriguées : acteurs et droits d'usage des exploitants

Il existe de diverses catégories d'acteurs qui participent à la gestion des terres au niveau du périmètre irrigué publique de Djiratawa. Ces derniers incluent le directeur régional pour l'office des aménagements hydro-agricoles de Maradi, la coopérative agricole et les autorités coutumières à savoir les chefs de canton de Djiratawa et de Safo ainsi les différents chefs des villages-coopératives. Ainsi, ces acteurs forment un comité mixte appelé comité de parité. Il assure la distribution des terres irriguées aux exploitants du périmètre à travers la réception et l'examen du dossier de la demande des terres, l'évaluation et la proposition de toutes les sanctions relatives à l'exploitation des terres à l'intention du directeur régional ou à son représentant. Mais, toutes les décisions liées à la distribution des terres sont prises à travers une assemblée générale tenue à la fin de chaque campagne agricole au niveau de la direction du périmètre. Cette assemblée n'est tenue qu'à la présence du directeur régional de l'office pour les aménagements hydro-agricoles, du directeur du service du périmètre, des représentants des coopératives agricoles notamment le président de l'union des coopératives et les responsables coutumiers.

« *Par exemple, au niveau du perimètre irrigué de Djiratawa, la terre irriguée ne s'attribue pas sur place et quand on veut. Il y a plusieurs étapes que les agriculteurs doivent obligatoirement suivre avant d'accéder à la terre irriguée. En premier lieu, les agriculteurs doivent établir une demande de terre et la déposer auprès du comité chargé d'attribuer les terres grâce à l'annonce du directeur régional de l'Office Nationale pour les Aménagements Hydro-Agricoles de Maradi. En second lieu, le comité doit attribuer les terres irriguées aux exploitants en vérifiant si ces derniers remplissent les critères d'attribution ».*

Après avoir ressorti les acteurs de gestion des terres irriguées, il est important de souligner les droits que jouissent les exploitants une fois qu'ils accèdent ou approprient les terres. Ainsi, ces droits incluent en premier lieu, la réception, ce qui veut dire les exploitants ont le droit de recevoir une parcelle techniquement viable qui garantit tous les moyens d'exploitation et couvre le coût de production engagé pour leur production. En second lieu, une exploitation paisible, les agriculteurs ont le droit de jouir d'une exploitation paisible de son champ, En troisième lieu, la succession, l'exploitant a aussi le droit de léguer son contrat d'exploitation à leurs descendants à condition que ces derniers délèguent un de leurs sur l'exploitation des champs irrigué. En quatrième lieu, les moyens de production, une fois qu'ils accèdent aux terres irriguées, les exploitants ont le droit aussi de bénéficier de services et moyens leur permettant de cultiver son champ. Ces derniers incluent les intrants agricoles, l'eau, l'électricité, la maintenance et la formation technique. Enfin, les exploitants ont aussi le droit de défendre ou protéger et représenter le perimètre ainsi que ses biens devant une personne ou une institution extérieure.

2.4. La redevance liée à l'exploitation des terres irriguées

La redevance liée à l'exploitation des terres irriguées est une somme d'argent que verse un exploitant du périmètre après une exploitation de terre et ses ressources connexes incluant l'eau, les infrastructures et équipements hydrauliques et électriques et la végétation du périmètre. Il s'agit des terres irriguées ayant suivi des activités d'aménagement. Dans le but d'éviter toute sorte de gaspillage sur les ressources en eau et promouvoir une exploitation rationnelle des terres aménagées, il est initié un prélèvement de la redevance sur les irrigants. En effet, ce dernier s'effectue en tenant compte des charges d'exploitation produites par les usagers de chaque coopérative à la fin de chaque campagne agricole.

« *La redevance est la contribution financière ou une somme d'argent qu'un exploitant ou une coopérative verse sur la base des différentes charges produites en exploitant les terres irriguées du périmètre à la fin de chaque campagne agricole. Ces charges incluent les coûts de fonctionnement et de dépréciation des infrastructures de production* » (I. Mossi, 2005, p. 75).

Néanmoins, pour le cas de Djiratawa, ces charges d'exploitation incluent la charge fixe comprenant les coûts d'intrants utilisés, de réparation des infrastructures, d'énergie consommée, du personnel et du frais de la maintenance et la charge variable incluant les coûts de dépréciation de station du pompage, d'approvisionnement et de renouvèlement, de la maintenance et des activités du génie civil. Ainsi, le paiement de la redevance se fait en tenant compte de la superficie totale de chaque coopérative, du nombre des forages qu'elle contient, des charges émises à la fin de chaque campagne d'exploitation qui sont divisées par le nombre des exploitants de la coopérative. Par contre, à l'échelle individuelle, le calcul de la redevance s'effectue en divisant le montant total de la redevance fixé pour chaque coopérative par les charges d'exploitation émit par l'exploitant en tenant compte de la taille de champs exploités à la fin de la campagne agricole. Il est important de payer qu'il n'y'a pas un montant fixe lié au paiement de la redevance, celle est fixée en fonction de l'évolution des charges d'exploitation émises par les exploitants. En plus, Il faut aussi garder à l'esprit que la redevance à payer varie d'une coopérative à une autre, plus la coopérative contient un nombre important du forage, plus le montant à payer baisse et vice-versa. Par exemple, au niveau de la coopérative agricole de Djiratawa Sud, chaque exploitant verse une somme de 12 000 FCFA pour l'exploitation d'une superficie irriguée de 0,16 hectares à la fin de chaque campagne agricole contre 22 500 FCFA dans les autres coopératives (Riadi-Aderawa, Koderawa-Maradou, Djiratawa Nord, CPR). Ensuite, un autre facteur déterminant s'observe lorsqu'une coopérative cannait un nombre des équipements et infrastructures à dépanner au niveau de chaque campagne agricole. Plus la coopérative connait la panne répétitive de ses forages, plus la redevance à payer augmente. En plus, il existe des problèmes liés au paiement de la redevance au niveau de ce site irrigué dont entre autres : La lenteur dans le paiement de la redevance, la disparité dans la détermination du montant de la redevance à payer et le détournement de fond. Il figure dans le périmètre irrigué de Djiratawa, un comité de gestion de la redevance d'exploitation dénommé « un comité de parité ». Ce dernier regorge un secrétaire général de l'union de la coopérative et le directeur du périmètre. Ils assurent la responsabilité de l'évaluation des montants à payer, de la collecte et de l'écriture des personnes ayant s'acquitter de leur contribution ou devoir financier.

2.5. Typologie et mécanisme d'accès à la maintenance des infrastructures

En fonction de la nature des équipements et infrastructures à réparer, deux types de maintenance sont identifiés dans le périmètre irrigué de Djiratawa. En premier lieu, la maintenance technique qui intervient lorsque les infrastructures hydrauliques et électriques sont tombées en panne et est subdivisée en deux sous-groupes : La maintenance préventive qui s'effectue au début et à la fin de chaque campagne agricole pour voir l'état des infrastructures d'exploitation : elle concerne la visite des forages, du cabinet et des canaux d'irrigation. La maintenance curative qui consiste à réparer ou à dépanner les infrastructures qui sont tombées en panne. Cette maintenance est assurée par deux institutions technico-administratives : D'une part, la Nigelec qui assure la maintenance des infrastructures électriques (le compteur, le transformateur, les poteaux et les câbles électriques etc…) et l'Office Nationale pour l'Aménagement Hydro-Agricole qui assure la réparation des infrastructures électromécaniques (le pompe, les canaux de distribution etc…). En second lieu, la maintenance non-technique ou l'entretien est celle qui consiste à désensabler et à curer les canaux d'irrigation, à dépoussiérer les armoires et à désherber les canaux et les routes traversant le périmètre. Elle intervient à la fin et au début de chaque campagne agricole grâce à l'annonce du président de la coopérative à travers la mobilisation des usagers décidée lors de l'assemblée générale des coopératives.

« Dans ce site irrigué de Djiratawa, la maintenance est subdivisée en deux secteurs : tout d'abord, la maintenance non-technique qui regroupe l'entretien des canaux et la maintenance technique qui comporte le dépannage des équipements électromécaniques ou hydrauliques et des équipements électriques ».

Ainsi, l'acquisition d'un dépannage ou d'une réparation des infrastructures lorsque celles-ci sont tombées en panne se fait grâce à la transmission des informations hiérarchiques entre les usagers. En effet, lorsqu'une panne est constatée, l'exploitant doit d'abord informer le président du forage, celui-ci informe le président de la coopérative dans laquelle le dépannage existe, après, il saisit le président de l'union des coopératives et enfin, celui-ci doit informer le directeur régional pour qu'il dépêche l'agent de la maintenance en lui octroyant un ordre de mission. En plus, la réparation des infrastructures s'obtient en suivant les étapes suivantes : déconnecter les batteries de la machine, isoler la machine des infrastructures, dépoussiérer la machine et enfin, commencer la réparation. L'acquisition de la maintenance est faite en respectant les règles suivantes : le respect dans la diffusion hiérarchique de l'information liée à la maintenance, la participation obligatoire à l'entretien des canaux au début et à la fin de chaque campagne, l'octroi de l'ordre de mission pour l'agent de la maintenance et enfin, l'achat des pièces par le président de l'union des coopératives. Par contre, la panne répétitive des infrastructures, la coupure répétitive, le problème d'acquisition des pièces, la mauvaise maintenance des infrastructures, le retard lié à l'acquisition de la maintenance, l'acharnement des exploitants et la non-disponibilité des pièces conformes sur les marchés environnants sont les principaux défis qui dérangent les activités de la maintenance au niveau du site irrigué de Djiratawa.

2.6. Conflit d'usage foncier

Il existe deux grandes catégories ou familles de conflit qui surviennent dans le périmètre irrigué de Djiratawa : La première catégorie est le conflit homogène ou inter-métiers. Elle intervient entre les agriculteurs eux-mêmes. En plus, la seconde catégorie est le conflit hétérogène ou intra-métiers et celle qui oppose les agriculteurs et les éleveurs. En effet, Ces conflits ne se manifestent de la même manière selon leur nature, chacun à une forme identique lui convenant. Ainsi, on distingue la forme passive qui se constate lorsque les parties en conflict querellent ou disputent verbalement sans faire recours à la force physique, elle se constate entre les agriculteurs eux-mêmes et est la forme la plus fréquente. Par contre, la forme active est celle que l'on constate entre les agriculteurs et les éleveurs et se manifeste en faisant recours à la force physique. Néanmoins, ces conflits naissent différemment selon les rapports des acteurs en conflit. Cependant, la véritable cause du déclenchement du conflit entre les agriculteurs se réside dans le non-respect de règle de distribution, autrement dit, la non-obéissance au calendrier de distribution de l'eau et du tour due au manque de patience des irrigants mais aussi de la non-maitrise des besoins en eau de plante. « *80% des conflits agriculteur-agriculteur qui se produisent dans le périmètre ont pour principale cause le non-respect du calendrier de la distribution d'eau entre les usagers* ». En plus, d'autres raisons d'éclatement du conflit « agriculteur-agriculteur » se situe au niveau de la gestion de la limite du champ le plus souvent pour le souci d'extension ou d'exploitation des arbres se trouvent à la juste limite de parcelle partageant entre les exploitants et surtout lorsqu'un vol des biens du champ est constaté entre les exploitants. Enfin, quatre raisons expliquent principalement l'apparition de conflit hétérogène ou agriculteur-éleveur dont entre autres : Premièrement, le vol des biens, ce conflit survient lorsqu'un éleveur s'en prend au bien d'un agriculteur, deuxièment, la divagation des champs par les animaux et le non-respect du contrat de vente, lorsqu'un éleveur achète les chaumes ou les résidus de culture à l'agriculteur et qu'il lui refuse de verser la somme des produits achetés.

2.7. Gestion des conflits

Deux principales voies sont utilisées pour résoudre les conflits au niveau du périmètre irrigué de Djiratawa : D'une part, la voie traditionnelle incluant la négociation et la réconciliation, et d'autre part, la voie moderne comportant l'amende et le retrait définitif des parcelles de culture. Cependant, il est important de vous rappeler que toutes ces stratégies ne s'appliquent en même temps dans la régulation de différend par contre, leur application se fait par ordre hiérarchique c'est-à-dire de la négociation jusqu'à le retrait des parcelles en cas de la non-satisfaction des acteurs en conflit. En effet, la négociation est la première voie employée pour résoudre le conflit. « *Les agriculteurs préfèrent s'arranger leur différend entre eux-mêmes que d'aller se présenter auprès des autorités impliquées dans la gestion du conflit au niveau du périmètre* ». Lorsque le conflit n'est résolu à travers la négociation, on fait recours à la réconciliation, si celle-ci a failli, on passe par l'amende et enfin, intervient le retrait des parcelles lorsqu'il s'agit d'un conflit agriculteur-agriculteur. Après avoir agencé les modes de gestion du conflit,

il est aussi important d'identifier les acteurs qui concourent aux règlements de différend au niveau de ce site irrigué. Ces derniers diffèrent d'un conflit à l'autre. Ensuite, pour ce qui est du conflit homogène, les acteurs incluent de prime abord, le président du forage, ensuite, le président de coopérative, le président de l'union des coopératives, le directeur du périmètre et enfin, le directeur régional de l'Office Nationale pour les Aménagements Hydro-Agricoles qui est considéré comme le dernier niveau en matière de résolution de conflit agriculteur-agriculteur. Par contre, les autorités traditionnelles (les chefs de 11 villages des coopératives, les chefs de canton de Djiratawa et Safo), les autorités municipales (les maires et les préfets) et les autorités judiciaires (le juge) sont les acteurs essentiels qui interviennent dans la gestion du conflit agriculteur-éleveur. Ainsi, l'implication de ces acteurs dans la gestion du conflit ne se fait en même temps, elle se fait en respectant l'ordre ou le niveau hiérarchique, depuis l'aval jusqu'à l'amont c'est-à-dire depuis les chefs du village jusqu'au juge.

3. DISCUSSION

Il existe de diverses études tenues récemment ou non au Niger, Afrique et même au-delà dont leurs résultats sont similaires à ceux parvenus par l'étude. En effet, cet argument est illustré à travers des études réalisées par I. Mossi, (2005, p.54) dont sa thématique porte sur la « gestion collective dans les aménagements hydro-agricoles des alentours du fleuve Niger », de B. Catherine *et al.,* (2010, pp.3-14) traitant de la « gouvernance hybride et viabilité des grands périmètres irrigués du Niger », d'ORFAO (2023, pp.7-28) à travers son article intitulé « la sécurisation du foncier irrigué dans l'union », de S. Aladoua, (2014, pp.2-9) dont son investigation porte sur « la gestion du foncier irrigué au Niger » et de F. Saadatou (2014, pp.9-37) portant sur la « gouvernance foncière au Niger : malgré des acquis, de nombreuses difficultés, de H. Boukari, (2010, p.27) dont son étude porte sur le diagnostic participatif de la gestion du périmètre irrigué de Djiratawa et enfin, de S. Harou Ali (2021, pp.33-77) dont son étude intitulée « la gestion de l'eau d'irrigation autour du sité irrigué de Djiratawa ». En dehors de notre contexte national, on trouve également d'autres études dont leurs résultats méritent d'être comparés à ceux dont nous sommes parvenus. C'est le cas des résultats obtenus par GRET (2015, pp.35-50) dans son rapport d'étude intitulé « gérer la question foncière dans les projets d'aménagement hydro-agricole », de D. William's *et al.,* (2023, pp.3-7), dans son article portant sur « gouvernance foncière des grands périmètres irrigués au Sahel et justice sociale », de Jenniver S (2005, pp.15-36), dont son étude porte sur « les associations des usagers d'eau en Kyrgyzstan : Un cas d'étude sur la réforme institutionnelle dans la gestion locale de l'irrigation, de K. Vandersypen *et al.,* (2006, pp. 6-9), d'E. O, Tall *et al.*, (2002, p.8-43) portant sur la « problématique foncière dans les périmètres irrigués au Mali » et enfin, de Anna et al. (2015) dont son étude intitulée « Place et Rôles des Sociétés d'Aménagements Hydro-Agricoles dans le développement de l'Irrigation en Afrique de l'Ouest. L'étude de M. Meja *et al.* (2020, pp3-5) portée sur « Assessing the challenges of irrigation development in Ethiopie : a review » partage une grande similarité avec les résultats obtenus par cette étude. En plus, l'étude réalisée par Vandersypen *et al.* (2008, pp11-13) sur « linking performance and collective action : the case of office du Niger irrigation Scheme in Mali » mérite aussi d'être comparé avec les résultats de ce présent. En outre, S. Ricart (2019, pp2-4) à travers son étude intitulée « challenges on European water gouvernance : from alternatives water resources to stakeholders involvement » partage aussi des points assaillants avec les résultats de cette investigation. En analysant, the « rôles, constraints and opportunities of small scale irrigation and water harversting in Ethiopian agricultural development : assessment of existing situation », Awulachew *et al*. (2004, p8) ont aussi trouvés des résultats presque similaires à cette investigation. Enfin, les résultats attendus par E.A. Ofosu *et al.* (2014, p1) en diagnostiquant « Sucess factors for sustainable irrigation development in Sub-Saharan Africa » partagent certains points similaires avec les résultats ressortis à travers cette étude.

CONCLUSION

Malgré les efforts consentis par les autorités en vue d'assurer un usage rationnel et préservé des ressources, il existe de multiples défis qui minent la gouvernance foncière tant du point de vue accès à la terre irriguée, à la maintenance des infrastructures d'exploitation dans le site irrigué de Djiratawa. Ces défis comportent l'inaccessibilité à la maintenance technique dans le temps, la forte concurrence ou demande en terre, le partage inégal des parcelles irriguées, le retard lié au paiement de la redevance

d'exploitation, le contournement du calendrier de distribution de l'eau et la saturation liée à l'accès à l'eau à cause de la mauvaise répartition et le disfonctionnement des forages dans les coopératives agricoles. En plus, l'accès au foncier ne se fait pas gratuitement pour les exploitants. Il y a deux manières d'accéder à la terre : le mode d'accès formel qui est celui où les exploitants accèdent au foncier en remplissant les critères définit par l'Office Nationale pour l'Aménagement Hydro-Agricole et le mode d'accès informel qui est celui où les exploitants accèdent en bradant les voies normales. La première suppose avoir une nationalité nigérienne, respecter le contrat d'exploitation, établir et déposer le dossier de la demande à la terre et payer la redevance d'exploitation tandis que la deuxième inclut l'héritage, le don, l'achat, la vente et la location. Enfin, deux grandes familles de conflits fonciers sont constatées au niveau de ce sité irrigué : le conflit homogène ou agriculteur-agriculteur et le conflit hétérogène ou agriculteur-éleveur. En effet, la négociation, la réconciliation, l'amende et le retrait des parcelles sont des stratégies mobilisées dans le règlement des conflits.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANNA Bazile, BENJAMIN Vennat ETIENNE Dressayre, 2015, *Place and Role of Hydro-agricultural Planning Societies in the Development of Irrigation in West Africa: Institutional and Specific Diagnostics of National Office for Hydro-agricultural Planning,* COSTEA. 4.

ALADOUA Saadou, 2014, « La Gestion du Foncier Irrigué au Niger, Notes de Réflexion sur l'Etat des Terres et les Besoins de Réforme »,10 p.

AWULACHEW, MERREY, KOOPEN, KAMARA, 2004, « Roles, constraints, and opportunities of small-scale irrigation and water harvesting in Ethiopian agricultural development: Assessment of existing Situation », Journal article, p.11.

BOUKARI Hamadou, 2010, *A Rapid and Participative Diagnostics and Planning Actions in Djiratawa Irrigation Scheme,* Master Thesis, Aghrymet Regional Center,52 p. CATHERINE Baron, ALAIN Bonnassieux, ILLIASSOU Mossi Maiga GENEVIEVE Nguyen, 2010, « Gouvernance Hybride et Viabilité des Grands Périmètres Irrigués au Niger », Article de Recherche, 17 p.

El HADJI Oumar Tall, MAMOUDOU Traoré, YAZON Gnoumou, PETER Bloch, 2002, *La Problématique Foncière dans les Périmètres Irrigués au Mali,* Université de Wisconsin-Madison, 82 p.

FLORENCE Saidatou, 2014, « La Gouvernance Foncière au Niger, Malgré des Acquis, de Nombreuses Difficultés », Article de Recherche, 37 p.

GRET (Professionnel du Développement Solidaire), 2015, *Gérer la Question Foncière dans les Projets d'Aménagements Hydro-Agricoles*, Rapport d'étude, 57 p.

InterAcademy Council, 2004, *Realising the Promise and Potential of their Agriculture, Science and Technology Strategies for Improving Agricultural Productivity and Food Security in Africa,* Amsterdam, IAC.JENNIVER Sehring, 2005, « Water User Associations (WUAs) in Kyrgyzstan, a case Study on Institutional Reform in Local Irrigation Management » ,Discussion Paper, 53 p.

JOHN cresswell, 2014, *Research design: Qualitative, quantitative, and mixed methods Approaches,* 4th edition, 342 p.

MESFIN Meja, MATASULA Bassa, TEKETEL Mirkeno, 2020, « Assessing the challenges of irrigation development in Ethiopia »: a Review from international journal of engineering research and technology (IJERT), 9 p.

MOSSI Ibrahim Maiga, 2005, « *a Collective Management of Irrigated System: Case of Rice Hydro-Agricultural Planning in the Niger River Valley*» *Thesis Training*, Space, Rural Society and Economic Logics, 118 p.

Ministère de l'Agriculture (République du Niger), 2015, *Stratégie de la Petite Irrigation au Niger,* Document Stratégique, 85 p.

Observatoire Régional du Foncier en Afrique de l'Ouest (ORFAO), 2023, *la Sécurisation du Foncier Irrigué Dans l'Union,* Rapport d'étude, Bulletin d'Information, Avenue du Professeur Joseph Ki-Zerbo, 01 BP 543 Ouagadougou 01 – Burkina Faso,40 p.

OFOSU, VAN DER ZAAG, VAN DE GIEN, ODAI, 2014, « Success factors for sustainable irrigation development in Sub-Saharan Africa », Journal article, department of energy and environmental engineering, University Of energy and natural resources, Sunyani, Ghana, P.3720-3728.

LORENZO Cotula, Ced Hess, Oumar Sylla, Brigitte Thiébaud, GillKees Vogt, 2004, *Droits Fonciers et Accès à l'Eau au Sahel. Défis et Perspectives pour l'Agriculture et l'Elevage*, Dossier Numéro 139, 106 p.

SAHABI Harou Ali, 2021, *Irrigation Water Management for Smallholder Farmers a Case Study of Djiratawa Irrigation Scheme, Niger*, Master Thesis, WAC-SRT/Niger, UAM, 101 p.

SAHABI Harou Ali, KIARI Fougou Hadiza, 2024, « Aperçu de l'Implication et de l'Efficacité des Associations d'Usagers d'Eau dans la Planification Hydro-Agricole de Djiratawa, Niger », Article de recherche, 14 p.

SANDRA Ricart, 2019, « Challenges on European irrigation governance: From alternative water Resources to key stakeholder's involvement », journal of ecology and natural resources Interuniversity Institute of Geography, University of Alicante, and University institutes, 8 p. VANDERSYPEN , KEITA , KALOGA , COULIBALY, RAES, JAMIN, 2006, « Sustainability of Farmer's Organization of Water Management in the Office of Niger Irrigation Scheme in Mali » , Discussion Paper, Faculty of Agricultural and Applied Biological Sciences, Department of Land and Water Management, Vital De Costerstraat 102, B-3000 Leuven, Belgium.60, 51—60 p. VANDERSYPEN, VERBIST, KEITA, RAES, JAMIN, 2008, « Linking performance and collective Action: the case of the Office du niger irrigation scheme in Mali » discussion paper, faculty of Bioscience Engineering, department of land management and economics, K.U.Leuven, celestijnen, 16 p.

William's Dare, AMANDINE Adamezewski-HERTZOG, Alpha Ba, 2023, « Gouvernance foncière des grands périmètres irrigués au Sahel et Justice Sociale », Article scientifique, Université de Thiès, Sénégal, 8 p.